

Date de dépôt : 3 mai 2012

Pétition

pour des bonnes prestations sociales envers les personnes handicapées ;

pour une meilleure définition de la nature de la mission des Etablissements Publics pour l'Intégration ;

contre la déqualification et la dénégation des missions des Etablissements Publics pour l'Intégration

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant

La création des EPI en 2008, conçus par la fusion des EPSE, CIP, Ateliers Les Cordiers ; puis absorbant la FHP, les foyers HUG entre autres, en lien avec la LIPH (K 136, chap. V, art. 28 et ss) ;

Que les EPI sont devenus une grande institution centrale pour la politique cantonale du handicap et de l'intégration ; et que cela se fait au travers d'incessantes réorganisations du travail, de secteurs, des prestations, sans concertation avec le personnel, sans compréhension des finalités et sans bilans politiques ;

Que les réorganisations des services et des prestations aux EPI se font au pas de charge, affectant les bénéficiaires (usagers-ères, travailleurs-euses, résident-e-s,..) et le personnel ;

Que la création des EPI a fortement modifié le paysage de la politique de prise en charge des personnes handicapées dans le canton (par la mise en place de programmes d'accueil, d'occupation et de résidences mélangeant les populations et types de handicaps notamment ; par la mise en place d'évaluation des compétences sans exigence préalable de formation pour ce faire ; par l'insuffisance de l'accompagnement individuel...) sans définition détaillée des buts et projets d'accompagnement pédagogiques et thérapeutiques préalables et suffisants ; sans que des bilans concernant ces

modifications sensibles ne soient effectués par les acteurs du social et politiques ;

Que le contrat de prestations qui lie les EPI au Département de la solidarité et de l'emploi est flou, général et ne permet pas de répondre aux buts assignés par la loi ;

Que le profil des professionnel-le-s d'encadrement aux EPI s'est fortement modifié et « déqualifié » et que de plus, plus de 10% du personnel travaille sous contrat d'EdS au sein des EPI, alors que ces personnes occupent parfois un emploi indispensable au fonctionnement d'un atelier et que leur accueil et leur formation sont très lacunaires ; que les exigences des mandataires envers la qualification du personnel sont devenues quasi inexistantes ;

La mission des EPI est devenue peu compréhensible, les modifications des profils d'encadrement et la perte de repère d'exigences de prestations démotivent le personnel. La situation crée une importante perte de sens du travail social et une souffrance au travail. Le personnel et les syndicats ont établi un « Recueil rouge » de doléances et de propositions à cet effet.

Le personnel des EPI soussigné demande au Grand Conseil

1. D'examiner la situation particulière et l'évolution des EPI, en tenant compte de l'évolution de l'encadrement en personnel, des prestations et des missions.
2. De veiller à inclure les professionnel-le-s dans la définition d'une politique d'intégration.
3. De redéfinir le Conseil d'administration des EPI afin de le doter de moyens et de personnes capables d'élaborer la politique stratégique du handicap et d'insertion en y incluant des représentant-e-s parlementaires et davantage de représentant-e-s du personnel pouvant mieux décrire les réalités et besoins très divers du terrain, vu le nombre croissant de missions et mandats confiés aux EPI (modification K 136).
4. Une évaluation pertinente et des recommandations quant aux buts, moyens, nécessités en matière de politique cantonale d'intégration des publics handicapés, en particulier saisir la commission externe d'évaluation des politiques publiques pour effectuer une étude sur le fonctionnement et les besoins cantonaux en matière d'accueil et d'insertion de personnes handicapées en vue d'établir un contrat de prestations nouveau sur la base des recommandations.

5. De demander à l'autorité subventionneuse de veiller aux conditions de travail du personnel, en dotant les EPI de moyens et subventions suffisants pour s'acquitter d'une mission sociale d'intégration et de mandats croissants, de renforcer la dotation des EPI et de veiller à la stabilisation des postes précaires « auxiliaires », « EdS » notamment, et d'offrir des formations certifiantes, reconnues au personnel quel que soit son statut.

N.B. 240 signatures
p.a. VPOD / SSP
Syndicat des services publics
M. Blaise Ortega
6, Terreaux-du-Temple
1201 Genève

SIT
Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs
Mme Françoise Weber
16, rue des Chaudronniers
CP 3287
1211 Genève 3